FHC. 323

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

DE J. P. F. DUPLANTIER,

Député du Département de la Gironde,

AU NOM DU COMITÉ DES PETITIONS ET DE CORRESPONDANCE,

FAIT

Le dimanche 25 novembre 1792, l'an Ier. de la République;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

JE suis chargé, par le comité des pétitions & de correspondance, de vous rendre compte des réclamations générales & des vœux consignés dans les adresses qui arrivent journellement des diverses parties de la République.

L'assemblée électorale du département des Ardennes, les administrateurs du district de Langeais, les conseils-généraux des communes de Craon & de Villeneuve, du Lot; le conseil-général & les citoyens de Saint-

THE NEWBERRY LIBRARY

Malo, la municipalité de Château-Renard, département des Bouches-du-Rhône; les citoyens de Château-Salins, les citoyens & les citoyennes de Chartres, les sociétés populaires de Guissac, département du Gard; de Mandes & de Salon; les citoyens républicains de Sainte-Anne, de Buays, département de la Manche; & le citoyen Fissac, secrétaire du département du Lot, au nom de la section qui l'a commis, félicitent la Convention sur ses premiers travaux, adhèrent au décret qui abolit la royauté & qui établit l'unité de la République.

En exprimant le même vœu, le conseil-général du département du Gers, jure anathême à quiconque chercheroit à ébranler les bases que la Convention nationale a posées; les président, juges & commissaire national du tribunal du district de Cambrai, remercient la Convention du décret qui admet tous les citoyens à remplir les places de juge; les administrateurs du district d'Hyères rendent compte que le commissaire national, par eux nommé, n'a accepté cette commission que sous la condition que les émolumens qui y sont attachés serviront aux frais de la guerre, tant qu'elle durera.

Aux mêmes sentimens de gratitude pour l'abolition de la royauté, les citoyens de Rosni & le conseil-général de la commune de Saint-Claude, ajoutent le vœu formel que le ci-devant roi & son infâme compagne soient livrés au glaive de la justice, « afin, disent ces bons républicains du Jura, que leur supplice épouvante celui qui, sous toute dénomination que ce pût être, ambitionneroit d'usurper la souveraineté du peuple; » les citoyens de Rosni voudroient de plus qu'il leur fût permis d'élire leur curé.

L'assemblée électorale du département de Rhône-&-Loire, en partageant entièrement les sentimens de

celle des Ardennes, attend avec impatience une bonne Conſtitution, & vous rappelle que le ſilence des lois eſt le plus grand de tous les maux ; « ſoyez unis, dit-elle, tous les Français le ſeront, & comptez moins ſur une garde que ſur vos vertus & ſur l'amour du peuple ». Les citoyens de Sablon improuvent également, en vous offrant tout leur ſang pour le maintien des lois, le projet d'une garde départementale ; mais le conſeil-général du département de la Gironde, les conſeils-généraux des communes de Villeneuve, département du Lot-&-Garonne, de Fécamp & de Carcaſſonne, les ſociétés populaires de Siſteron & de Roquemaure, & les citoyens de la ville de Breſt, applaudiſſent, au contraire, au projet de force armée auprès de la Convention, & ces derniers ajoutent même que leurs frères ſont prêts à partir.

Tous ces vœux divers & différemment exprimés, ſont inſéparablement unis au deſir, fortement prononcé par tous les citoyens qui les émettent, de maintenir la liberté & l'égalité juſqu'à la dernière goutte de leur ſang, & de voir le règne de la loi, cette divinité des peuples libres, ſolidement établi. « S'il ſe trouvoit de nouveaux Céſars, s'écrient les amis de la liberté de Meilhan, de nouveaux Brutus ſe leveroient en foule pour leur donner la mort ». « Songez, Légiſlateurs, diſent les citoyens de Noyon, que la liberté ne peut exiſter ſans de bonnes mœurs, un reſpect profond pour la loi & une union parfaite entre tous les citoyens ; » & ils penſent que, pour établir cette union il ſeroit utile de renouveler la fête du 14 juillet 1790. Les citoyens de Lorient, qui n'ont plus de jeunes gens à offrir pour la défenſe de la patrie, ſont prêts à voler aux frontières, pour remplacer ceux qui ont eu le malheur de périr en combattant pour elle, & afin de venger leur mort.

Cette union parfaite, qui fait l'objet des ſollicitudes des citoyens de Noyon, l'eſt auſſi des citoyens de la ville de Villefranche, de ſes corps adminiſtratifs, de ſa garde nationale & du cinquième bataillon de Rhône-&-Loire; & cela eſt encore plus vivement exprimé dans un diſcours prononcé dans la ſociété populaire de Perpignan, par un ſous-officier du ſoixante-unième régiment d'infanterie: tous ces bons citoyens vouent à l'exécration les agitateurs & les ambitieux, & ſe plaignent de ce qu'on s'efforce de ſubſtituer l'anarchie au culte de la loi.

Il eſt bien doux pour votre comité de n'avoir à vous rendre compte que des vœux & des deſirs ſi dignes d'un peuple libre; mais ce qui lui rend la tâche qu'il remplit encore plus agréable, c'eſt de voir & de vous annoncer que la raiſon diſſipe tous les nuages qu'avoient, depuis tant de ſiècles, amoncelés les préjugés, & acquiert un plus grand horizon. Le citoyen Joſeph Lebon, ci-devant curé de Neuville & actuellement maire d'Arras, fait part à la Convention du mariage qu'il vient de contracter, & lui fait hommage du diſcours qu'il a prononcé dans cette occaſion; & un prêtre piémontois vous écrit de Madrid, qu'il fait des vœux pour la réuſſite de vos travaux, & vous offre ſes ſervices pour vous aider à naturaliſer, dans le pays qu'il habite, les ſublimes principes de la raiſon & de la liberté. Je finis, Citoyens, en vous faiſant connoître le vœu des citoyens des Andelys, pour obtenir une loi qui règle promptement le mode de partage des communaux, & le dévouement des officiers, ſous-officiers & volontaires du quatrième bataillon de l'Iſère, qui ont juré de ne quitter leurs drapeaux que lorſque la patrie n'aura plus beſoin de leurs bras.

Je demande mention honorable de toutes ces adreſſes & le renvoi aux divers comités qu'elles concernent.

L'Aſſemblée décrète l'impreſſion du rapport & la mention honorable des adreſſes.

DONS PATRIOTIQUES,

Depuis & compris le 18 novembre juſques & compris le ſamedi 24.

POUR LES LILLOIS.

La ſociété de l'égalité de l'iſle de Rhé	824 l.
La citoyenne Thérèſe Colinet .	14
Le citoyen Chateauneuf, réſident de France à Genève	150
Plus une décoration militaire.	
Les citoyens Carlan, Toncault, Morgand, de Chezeaux & Sallé, chacun leur décoration militaire.	
TOTAL . . .	998

POUR LES VEUVES DU 10 AOUT.

Les citoyens Chazeau, Dutheis & Teyſſier, chacun leur décoration militaire.	
Le citoyen Dupré, graveur . .	500 l.
La ſociété de l'égalité d'Entrevaux.	100
TOTAL . . .	600